

P.V. n° 442

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 15 décembre 2022

Membres présents :

BERTHET Eve Présidente CGT
CHARVET Frédéric Secrétaire général CGT
AUFRAY Fabienne Trésorière Générale CGT
EVE Pierryck Administrateur CGT
CHARBONNIER Luc Trésorier Général Adjoint FO
DREUX Hervé Secrétaire Général Adjoint CGT
BROISAT Pierre Administrateur CFDT
FALIZE Céline Administratrice CFDT
TAILLEBOSQ Dominique 1^{er} vice-président Délégué CGT

MONZIES Mathilde Administratrice CGT
DUPONT Laurent 2^{ème} vice-président CGT
HUAU Laurent 5^{ème} vice-président FO
FREYCHET Florian Administrateur CFE-UNSA Energie
SOLTYSIAK Maité Administratrice CGT
ROBERT Emmanuel 4^{ème} vice-président CFDT
SANCHEZ Serge Administrateur CGT
GAMBELLIN Vincent Administrateur CGT

Absents excusés :

DELLEUR Pascaline Administratrice CFE-UNSA Energie
BREHERET Hervé Administrateur CFE-UNSA Energie
PERRI René Administrateur CGT
BAUDIN Yolande 3^{ème} vice-présidente CFE-UNSA Energie

ORTOLLAND Julien Administrateur CFDT
LARGY Jean-Marie Administrateur CFDT
CAILLETTE Gilles Administrateur CFE-UNSA Energie

Participants :

GONZALEZ Emmanuelle- Secrétaire Assistante
GROBEL Jean-Louis - DIT Plaque Rhône Alpes
RANCUREL REVOL Lydie - Cheffe de Cabinet
Burotik'Alpes – Prise de notes et Rédaction PV

ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
2. Approbation du PV du CA N° 440 du 22/09/2022 et du PV du CA extraordinaire N° 441 du 5/10/2022 (vote)
3. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, Budget primitif 2023 (Votes)
4. Propositions des commissions (Vote)
Questions diverses

Eve BERTHET, ouvre la séance. M. DREUX va rejoindre la séance dans quelques minutes.

La présidence est assurée par Eve BERTHET. Frédéric CHARVET est en charge de la gestion de prise de parole. L'appel a été réalisé avant le début de séance.

Proposition est faite de voter par délégation plutôt que par membres. Cette proposition est acceptée par toutes les organisations syndicales.

Eve BERTHET – Je demande s'il y a des interventions, déclarations ou motions.

Laurent DUPONT – Je donne lecture d'une déclaration sur les moyens bénévoles.

MOTION « ACCORD MOYENS BENEVOLES »

La négociation autour de l'accord Moyens Bénévoles, menée en même temps que les négociations salariales au sein de chaque entreprise, revêt une importance capitale pour la survie de nos Activités Sociales car elle aura un impact direct sur le fonctionnement de la CCAS et des CMCAS.

La baisse des moyens pourra remettre en cause bon nombre d'activités et par exemple :

- ⇒ **Les convoys des enfants vers les colonies,**
- ⇒ **Les arbres de Noël,**
- ⇒ **L'ensemble des activités de proximité, les accueils et permanences...**

Ainsi, de la même manière que la FNME-CGT au niveau national, les administrateurs CGT de la CMCAS PAYS DE SAVOIE revendiquent de disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet politique et en particulier, des activités sociales construites PAR les bénéficiaires et POUR les bénéficiaires, en garantissant l'activité de proximité et en réaffirmant le statut d'élus.e.s des correspondants et membres des bureaux de SLVie.

Nous revendiquons que soient, à minima, maintenus dans le prochain accord, les volumes d'heures nécessaires pour garantir les activités en proximité par les élus.e.s de SLVie.

Nous revendiquons un accord prenant nettement plus en considération les moyens financiers pour limiter l'impact sur l'immobilier des CMCAS, ainsi que les moyens humains attribués aux SLVie et aux CMCAS, en s'appuyant notamment sur les mesures dites transitoires.

La FNME-CGT revendique, au niveau des entreprises, l'ouverture de négociations spécifiques portant sur :

- ⇒ *La parution des postes tels que définis par l'article 25 et le passage au statut de tous les salariés exerçant des activités tertiaires dans les Activités Sociales,*
- ⇒ *La réintégration des salariés en longue maladie, invalidité ou CET ou tout autre motif entraînant une impossibilité de mener une activité professionnelle dans les Activités Sociales,*
- ⇒ *La réintégration des salariés en fin de convention à la demande du salarié ou des organismes mis éventuellement à disposition par les entreprises.*

Ainsi qu'une intervention des Directions auprès de leurs représentants d'Union d'employeurs sur :

- ⇒ Une renégociation de l'accord des « moyens bénévoles » conforme aux revendications que nous portons,
- ⇒ Le paiement des sommes dues dans le cadre de la restauration méridienne CCAS et de l'article 22,
- ⇒ La parution et le grèvement des postes dans les organismes des Activités Sociales,
- ⇒ L'augmentation de 10% de la dotation financière des Activités Sociales.

Les administrateurs de la CMCAS Pays de Savoie appellent l'ensemble des bénéficiaires du Territoire à soutenir toute forme d'action et de sensibilisation qui permettront d'aboutir à un accord qui garantira la pérennité des Activités Sociales de l'Energie.

Eve BERTHET - Je propose de passer au vote de cette motion CGT moyens bénévoles :

- Pour : 15 (10 CGT – 3 CFDT -2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 1 (1 CFE-UNSA Energies).

La motion est adoptée la majorité.

Dominique TAILLEBOSQ – J'estime que, contrairement à ce que l'on peut croire, lorsque nous sommes en face des employeurs il est important de savoir que la majorité du collectif est en phase. Je suis surpris et ne comprend pas que la CFE s'abstienne, sachant que c'est un moyen de faire fonctionner les activités sociales et que toutes les organisations syndicales en bénéficient. Je pense que si quelqu'un vote contre ou s'abstient, il ne pourrait pas bénéficier de ces moyens ni des actions. En sus, les commissions fonctionnent également sur ces moyens bénévoles. Cet élément est central dans la vie d'une CMCAS.

Frédéric CHARVET – Je pense que vous avez tous suivi ce qui s'est passé au niveau de la négociation nationale. Localement, ils ont sollicité les employeurs locaux pour recevoir des délégations sur la lettre qui leur a été envoyée, à savoir la motion qui vient d'être lue, et ils sauront faire la différence lors de ces rencontres pour préciser les postures locales des organisations syndicales qui ne sont pas forcément celles du national.

1. Actualités

Eve BERTHET – Je propose de passer au vote de l'élection SLVIE de novembre 2022.

Délibération N°2022.050

Validation résultat Elections SLVie – Novembre 2022

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

Conformément aux articles 26 et 28 du Règlement Commun des CMCAS, aux articles 19 et 24 du Règlement Particulier de la CMCAS, aux articles 9 et 10 du Règlement Electoral relatif aux modalités d'organisation de l'élection des membres des Bureaux et des délégués des SLVie de la CMCAS.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le résultat des élections de SLVie 2022.

Annexes associées N°1 à 8

Résultat du vote :

- Pour : 16 (10 CGT – 3 CFDT – 1 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération N°2022.050 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET – Je précise que suite au vote de cette délibération les résultats vont être transmis à l'ensemble des SLVIE et une info lettre spécifique va partir à l'issue de ce CA cet après-midi.

J'ajoute pour information qu'un nouveau membre de la commission jeunes agents, Clément ANQUETIL, d'ENEDIS Bissy, intègre la commission Jeunes Agents dans le poste laissé vacant par l'organisation syndicale CFDT.

Je poursuis avec une information relative à l'antenne de Cluses, information parue dans le CAIRN N°78, qui indique que Magalie MANGEAT qui est assistante ASS a été nommée RP dans le village vacances de Morillon depuis le 1^{er} décembre. Par conséquent une seule personne est présente sur l'antenne de Cluses. Dans l'attente des travaux d'aménagements prévus sur le village vacances de Morillon, qui avaient été validés il y a 2 ans en CA, pour le transfert des locaux de l'antenne, une nouvelle organisation va être mise en place à partir du 3 janvier, à savoir :

- Lundi et mardi présence sur le village vacances de Morillon,
- Mercredi et jeudi présence sur l'antenne de Cluses.

Ceci a pour but que Stéphanie ne se retrouve pas en situation de travailleur isolé.

Jean-Louis GROBEL – Je précise que tout est enclenché et suite à la rencontre avec la salariée tout est en phase. Elle pourra donc être dans un collectif sur les semaines et mois à venir et bénéficiera d'une mission jusqu'à l'ouverture du bureau à Morillon.

Eve BERTHET – S'il n'y a pas de questions par rapport à ce point, je précise que l'ensemble des bénéficiaires seront informés via le CAIRN à leurs domiciles mais également via le site internet de la CMCAS. L'information sera également relayée via Facebook.

Eve BERTHET – Je passe au quota BAFA 2023 et aux jeunes qui ont été retenus pour la CMCAS. Par rapport à cette année nous avons un quota supplémentaire CCAS. En effet, du fait de la COVID, la Commission Vacances Jeunes au CA de la CCAS a proposé un calcul exceptionnel pour l'année 2023 afin de pouvoir « réanimer » le vivier de jeunes BAFA.

Maïté SOLTYSIAK – J'ajoute que nous sommes passés de 220 à 376 sur l'ensemble des CMCAS. En ce qui concerne Pays de Savoie ce sera 9 candidats au lieu de 4 habituellement. C'est un très beau recrutement puisqu'il y a eu 9 candidats retenus pour 12 reçus. Les profils sont très engagés avec beaucoup de valeurs CCAS, à savoir que pour la plupart ce sont des jeunes qui ont fait des colonies depuis très jeune avec nous.

Les 9 candidats sont les suivants :

- DUPUY Thomas
- DELEAZ Kevin
- BOSSUET Juliette
- SEGURA Rubis
- FAIN Leonie
- BUISSON Lou
- DEREGNAUCOURT Emma
- MERLEVEDE Maelle
- GALLIN Coralie

Eve BERTHET – Je demande si les membres ont des interventions suite à ce qui s'est dit. Dans la négative, je poursuis avec un retour succinct des arbres de Noël. Un bilan va être proposé à la commission jeunesse ainsi que, je pense, dans le CA de mars.

Cinq arbres de Noël ont rassemblé plus de 1 200 personnes. Après un retour des référents de chaque arbre il s'avère que ce moment a été apprécié par l'ensemble des bénéficiaires. La configuration spectacle et activités a plu. Des associations ont été invitées sur la plupart des arbres de Noël telles que : le SPF, l'accueil éducatif de Morillon, des enfants de centres d'hébergement d'urgence et des familles ukrainiennes. L'ensemble de ces enfants ont bien évidemment reçu des cadeaux comme les autres enfants.

Je tiens à remercier l'ensemble des référents et bénévoles qui ont œuvré pour que ces arbres de Noël soient une réussite. Un travail est certainement à faire sur la communication afin de parvenir à recruter de nouveaux bénévoles dans le but de pouvoir accueillir le plus de personnes possibles et pour leur bon fonctionnement.

Je tiens à informer les membres que je me suis fait voler lors de l'arbre de Noël de la Ravoire la carte bancaire de la CMCAS Pays de Savoie ainsi que ma carte bancaire personnelle. La commission contrôle financier est bien évidemment au courant. J'ai porté plainte et à ce jour sur la carte de la CMCAS un paiement de 41 € a été effectué avec le sans contact.

Emmanuel ROBERT – Je demande si la carte a été volée dans la partie après-midi.

Eve BERTHET – Non, cela s'est passé avec les bénévoles pendant le temps du repas.

Emmanuel ROBERT – Je suis choqué.

Eve BERTHET – Dernier point concernant les arbres de Noël, il faudra pour l'an prochain trouver des pères Noël et également des costumes.

Je passe ensuite aux domaines et villages : la dernière distribution a eu lieu au mois de novembre. Tout s'est bien passé. Je remercie encore une fois les bénévoles qui s'impliquent 2 fois dans l'année. La prochaine campagne aura lieu les 20 et 21 juin 2023.

Nous allons accueillir cet hiver, du 12 au 19 février des jeunes de la CMCAS Martinique. 20 jeunes de 13 à 17 ans seront intégrés dans une colonie dans le cadre d'un échange.

Une communication pour appel aux dons va être faite pour des vêtements de ski pour des adolescents de 13 à 17 ans. A noter qu'un autre appel aux dons pour des vêtements de tout âge pour des personnes défavorisées va également être réalisé et ces vêtements seront remis à des associations. Il faut bien distinguer ces 2 actions qui sont différentes.

Hervé DREUX rejoint la séance à 9h34.

Maïté SOLTYSIAK – Je demande si tous les vêtements pourront être déposés dans les antennes et récupérés ensuite.

Eve BERTHET – Cela sera spécifié dans les communiqués. Je souhaitais simplement insister sur le fait qu'il y aura 2 appels aux dons différents, un pour les vêtements techniques ski et un autre pour les personnes défavorisées.

Maïté SOLTYSIAK – Je propose qu'un rappel soit fait aux TCP de ne pas tout prendre. Je prends exemple des nombreuses chaussures à talons déposées par une personne l'an dernier.

Pierre BROISAT – Je pense que cela partait d'un bon sentiment.

Eve BERTHET – Je suis d'accord. Pour revenir à l'accueil des jeunes de la CMCAS de Martinique, une visite est prévue pour rencontrer les jeunes et les accompagnants.

Pierre BROISAT – Je propose de faire une réunion en Martinique.

Eve BERTHET – La ligne budgétaire va être sympathique mais nous pouvons essayer.

Je poursuis avec le club sportif de l'ASPES et le chalet à Courchevel : un compromis de vente doit être signé ce jour pour une vente prévue en avril 2023. La proposition de logement peut donc être faite aux bénéficiaires pour la saison.

L'ASPES recherche un nouveau logement dans une autre station plus accessible financièrement et familiale.

Je laisse la parole à Dominique TAILLEBOSQ quant au soutien de la CMCAS sur la journée internationale des migrants.

Dominique TAILLEBOSQ – Un appel Haut-Savoyard a lieu chaque année à l'occasion de la journée internationale des migrants. Ce dernier revient tous les ans le 18 décembre sur Annecy et est organisé par un toit pour tous avec qui nous avons travaillé auparavant. Je demande si le CA validerait que nous les soutenions dans leurs actions. Au niveau organisationnel, un match de foot aura lieu à midi au Pâquier avec les migrants et s'en suivra une soupe solidaire et un repas partagé avec différentes prises de paroles pour expliquer le pourquoi de cette journée. De plus en plus de gens sont à la rue et nous voulions vous proposer que la CMCAS s'associe à cette journée comme cela s'est déjà fait par le passé. Il ne voulait pas valider cette action sans accord du CA.

Nous proposons de soutenir cette journée pour cette année et pour les années futures voir quelles actions pourraient être mises en place concrètement en amont.

Eve BERTHET – J'ajoute que la CMCAS s'associe à de nombreux écrits de l'association un toit pour tous 74 qui interpelle les politiques sur la situation des sans domiciles fixes ou des personnes en grande précarité mais aussi par rapport aux migrants et demandeurs d'asile. Je voudrais savoir si tout le monde est d'accord que de la communication soit faite via nos réseaux sociaux et site internet afin d'informer et de mobiliser tous nos bénéficiaires pour cette journée du 18 décembre.

Je demande donc si quelqu'un s'oppose à ce que la CMCAS soit signataire et à appeler les bénéficiaires à participer. L'ensemble de l'assemblée est d'accord.

Je précise qu'un toit pour tous réalise des actions tout au long de l'année et il faudrait voir comment nous pourrions travailler avec eux avec une notion de continuité.

Dominique TAILLEBOSQ – Je pense que ce serait bien que la commission ASS soit mandatée pour travailler sur ce sujet-là. Des propositions seront faites au prochain CA.

Eve BERTHET – Je demande si des membres ont des interventions à faire. La réponse est négative.

2. Approbation du PV du CA N° 440 du 22/09/2022 et du PV du CA extraordinaire N° 441 du 5/10/2022 (vote)

Eve BERTHET – Je propose de passer au vote pour l'approbation du PV du CA du 22 septembre 2022.

DELIBERATION N° 2022.051

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°440 du 22 septembre 2022

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration N°440 du 22 septembre 2022.

Annexe associée N°9

Résultat du vote :

- Pour : 17 (11 CGT – 3 CFDT – 1 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

Le PV du CA n° 440 du 22 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Eve BERTHET – Je vous propose de passer à la délibération relative au CA extraordinaire du 5 octobre 2022.

DELIBERATION N° 2022.052

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE N°441 du 05 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration extraordinaire N°441 du 05 octobre 2022.

Annexe associée N°10

Résultat du vote :

- Pour : 17 (11 CGT – 3 CFDT – 1 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

Le PV du CA extraordinaire n° 441 du 5 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, Budget primitif 2023 (Votes)

Fabienne AUFRAY – Je n'ai pas reçu de remarques concernant le tableau de suivi du budget. Je demande donc si vous avez des questions ou des remarques à formuler. La réponse étant négative, je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2022.053

TRANSFERTS DE CREDITS N°5

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité l'ensemble des transferts de crédits N°5.

Annexe associée N°11

Résultat du vote :

- Pour : 17 (11 CGT – 3 CFDT – 1 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération n°2022.053 est approuvée à l'unanimité.

Fabienne AUFRAY – Je passe donc au budget primitif et tient à souligner qu'aucune organisation syndicale m'a sollicité pour le budget 2023.

Je rappelle que la contribution 2023 s'élève à 502 578 €, le budget de besoin à 715 851 € et que tous ont reçu une proposition de budget primitif qui est bien évidemment à l'équilibre. N'ayant reçu aucune remarque suite à l'envoi des documents en amont, je demande si quelqu'un a des remarques à faire.

La réponse étant négative, je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 2022.054

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

La Session du Comité de Coordination du 22 novembre 2022 a procédé à la répartition des ressources 2023 aux Activités Sociales (contribution art.25 – 2023).

Pour la CMCAS Pays de Savoie, la contribution de l'exercice 2023 à voter est de : 502 178,01 €, dont :

- Dépenses d'activités : 318 843,18 €
- Charges administratives : 183 334,83 €

Le budget de besoin s'élève à 715 851 €, soit une différence de 213 672,99 € par rapport à la dotation allouée.

Après avoir pris connaissance des documents et de leur présentation, puis en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide à la majorité le Budget Primitif 2023, proposé à l'équilibre par la délégation CGT.

Annexe associée N°12

Résultat du vote :

- Pour : 13 (11 CGT – 2 FO),
- Contre : 1 (1 CFE-UNSA Energies)
- Abstention : 3 (3 CFDT)

La délibération n°2022.054 est approuvée à la majorité.

Fabienne AUFRAY – Je passe au volet pertes et profits. Nous avons reçu en 2019 un courrier pour un avoir d'Orange d'un montant de 6,56 €. N'ayant jamais été réglés, je vous propose de passer ce montant en perte.

DELIBERATION N° 2022.055

PERTES ET PROFITS

Vu la présentation du dossier, le Conseil d'Administration, réuni ce jour, valide à l'unanimité le passage en « Pertes » de l'abonnement téléphonique Orange du 14/11/2019, concernant l'ancienne antenne de Chambéry, pour un montant de 6,56 €.

Le Conseil d'Administration donne tout pouvoir au Directeur Inter-Territorial, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente décision.

Annexe associée N°13

Résultat du vote :

- Pour : 17 (11 CGT – 3 CFDT – 1 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération n°2022.055 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET – Je remercie Fabienne AUFRAY pour le gros travail réalisé ainsi que l'ensemble du pôle gestion. Je suis toujours interpellée par le fait qu'aucune organisation syndicale ne prenne contact avec la Trésorière pour construire et échanger sur le budget.

4. Propositions des commissions (Vote)

Eve BERTHET – Je laisse la parole à Pierryck EVE.

Pierryck EVE – J'introduis les 2 propositions de la commission jeunes agents du 01/12/2022. Par le biais de Céline ETELLIN Responsable Etudes et Développement à la CCAS à Lyon, nous avons demandé la réalisation d'un questionnaire sur le besoin des jeunes agents pour les activités sociales. L'idée est que la commission puisse être en adéquation avec les besoins et envies des jeunes agents. Les retours sont les suivants : une population hétéroclite au sein des 18-35 ans car se retrouvent des célibataires, des personnes en couple mais aussi des familles avec des enfants. Les centres d'intérêts vis-à-vis des activités sociales diffèrent donc suivant les profils.

Les activités mentionnées sont majoritairement autour du sport, autant sur la pratique que sur de l'évènementiel sportif.

Nous avons également essayé d'identifier les raisons de la non-participation des jeunes agents aux activités sociales et il ressort de l'enquête qu'un manque d'information est réel, ce qui explique les propositions faites.

L'idée est de mettre également en avant les partenariats nationaux.

La commission aimerait décliner sa communication sur les 3 vecteurs suivants : la newsletter, Cairn et Facebook.

Je demande si des membres ont des questions.

Dominique TAILLEBOSQ – J'ai eu l'occasion pendant la période des arbres de Noël de rencontrer des jeunes parents et je pense qu'il serait intéressant, par le biais de la commission, de voir ce qui pourrait être mis en place comme partenariat localement autour du sport, de la culture etc. pour les ramener au sein des activités sociales. Ceci se fait plus ou moins en fonction des zones et je pense que sur Bourg Saint Maurice par exemple ce serait intéressant. Beaucoup de choses peuvent se développer par ce biais-là. De plus, il serait pertinent de regarder en commission les résultats de l'enquête car le Territoire est très étendu et la problématique de comment toucher tout le monde va au-delà des jeunes agents.

Eve BERTHET – Je demande si d'autres personnes souhaitent intervenir.

Frédéric CHARVET – Dans la négative, je passe à la lecture des propositions.

Commission JEUNES AGENTS du 01/12/22	Avis du CA Décision du CA
La com JA propose de créer une newsletter spécifique « jeunes agents », à la suite du retour du questionnaire.	Accord du CA
La com JA propose qu'en plus des affiches des activités de la CMCAS, soit diffusé les affiches des activités CCAS sur le territoire (ex : Spectacles, concerts accessibles par la billetterie CCAS) sur les différents supports de communication (FB, CAIRN, Affiches, Newsletter).	Accord du CA

Dominique TAILLEBOSQ – Je tiens à préciser que la commission ASS a eu lieu il y a quelques jours et n'ayant pas eu le temps de les formaliser pour aujourd'hui les propositions seront proposées au prochain CA.

Vincent GAMBELLIN – J'ajoute qu'il en est de même pour la commission culture et loisirs.

Eve BERTHET – Je passe au projet solidaire concernant l'Association Phare Ponleu Selpak France dont le porteur du Projet est Benjamin VIDEMENT.

Actuellement en congé paternité il ne peut être présent aujourd'hui mais il sera présent en visioconférence pour le CA du 12 janvier.

Je vous propose donc de reporter ce point au CA du 12 janvier et si vous avez d'ores et déjà des questions vous pouvez me les faire parvenir en amont pour que je les transfère. Je rappelle que ce projet d'aide solidaire est une demande de financement faite à la CCAS par la CMCAS et les porteurs de projets sont en local dans les CMCAS. Chaque projet doit avoir la validation du CA de la CMCAS dont il est ressortissant pour que cela soit transmis à la CCAS. Il est donc important qu'une présentation et une délibération soient réalisées.

Dominique TAILLEBOSQ – Je précise qu'auparavant il y avait des demandes de financement au niveau national et les CMCAS n'étaient pas au courant. C'est la raison pour laquelle il est demandé à ce que les CA soient informés des projets locaux et des demandes de financement au niveau national.

Je tiens à ajouter que le CIH revient souvent dans différents projets, que ce soit pour les arbres de Noël où une personne du CIH est devenue bénévole sur le volet magie, qu'il a aussi exercé sur Aussois et Les Saisies. Après échange avec lui, il est enchanté de ce qui est proposé comme activités sociales et se retrouve dans ces valeurs-là. Qui plus est son activité a été très appréciée.

Eve BERTHET – Je passe au bilan mes activités. Lors du dernier CA ce bilan devait être présenté. Etant donné qu'il n'était pas finalisé, il a été demandé à Karine PASERO, Responsable Conseil-Promotion, de nous faire cette présentation aujourd'hui.

En attendant que Karine PASERO s'installe je termine avec les 2 derniers points des questions diverses. Tout d'abord, le planning rencontres bénéficiaires villages vacances et ACM pour 2023 seront envoyés début janvier. La nouveauté sur ces rencontres sera qu'à minima 2 élus nationaux viendront pendant les 4 semaines. Normalement le vice-président et la trésorière générale de la CCAS seront présents.

Pour finir, je vous propose l'ordre du jour du prochain CA qui aura lieu le 12/01/23 :

1. Actualités
 2. Election du Bureau (Vote)
 3. Délégations de Pouvoirs et Habilitations financières (Votes)
 4. Approbation du PV du CA N°442 du 15/12/2022 (Vote)
 5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, fiche remboursement de frais 2023 (Votes)
 6. Propositions des commissions (Vote)
 7. Projet d'aide solidaire
- Questions diverses

Eve BERTHET – Je demande si des points sont à ajouter.

Florian FREYCHET – Je constate une erreur sur la délibération 56. Elle est notifiée en décembre.

Eve BERTHET – Ce n'est pas une erreur. C'est à la date du CA.

En rajoutant le point n°7 nous devons faire un annule et remplace de la délibération 056. Je demande s'il y a des points à ajouter. Dans la négative, je propose de passer au vote de la délibération 2022.056 avec le rajout du point 7.

Laurent HUAU – A la réflexion j'aurais une proposition de projet solidaire à faire également.

Eve BERTHET – Prend note, à savoir que les projets solidaires sont à traiter avec la commission ASS. Je pense qu'il faut faire la démarche rapidement, sachant que les commissions ont lieu fin juin ou en septembre

Laurent HUAU – Ce projet pourrait être courant 2023 ou 2024.

Eve BERTHET – Je t'invite donc à te retourner rapidement vers le national. Je propose de passer au vote :

DELIBERATION N° 2022.056

ORDRE DU JOUR ET DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS N°443

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, examine la délibération suivante :

ORDRE DU JOUR :

1. Actualités
 2. Election du Bureau (Vote)
 3. Délégations de Pouvoirs et Habilitations financières (Votes)
 4. Approbation du PV du CA N°442 du 15/12/2022 (Vote)
 5. Point Budget : Tableau de suivi budgétaire, transferts de crédits, fiche remboursement de frais 2023 (Votes)
 6. Propositions des commissions (Vote)
 7. Projet d'aide solidaire
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la CMCAS N°443, et décide de le convoquer le 12 janvier 2023 à 9h00.

Résultat du vote :

- Pour : 17 (11 CGT – 3 CFDT – 1 CFE-UNSA Energies – 2 FO),
- Contre : 0,
- Abstention : 0.

La délibération n°2022.056 est approuvée à l'unanimité.

Eve BERTHET – Je passe la parole à Karine PASERO qui va nous présenter le bilan « mes activités ».

Karine PASERO – Je débute la présentation et les évolutions. Je terminerai par les chiffres.

Maïté SOLTYSIAK – J'aimerais connaître la signification d'OD distincts.

Karine PASERO – Cela signifie que sur 2019 par exemple il y a eu 2 145 ouvrants droits distincts qui se sont inscrits. Par conséquent sur les 2 707 qui se sont inscrits, certains se sont inscrits plusieurs fois sur les activités. Ils en sont à 709 depuis la création de « mes activités ».

Dominique TAILLEBOSQ – Je souhaite savoir si les 250 non ayant droits sont des personnes extérieures ou bien des agents qui sont sur un autre périmètre.

Karine PASERO – Ce sont des extérieurs. Tous les bénéficiaires provenant d'une autre CMCAS sont enregistrés comme des ayants droits.

Serge SANCHEZ – Ces extérieurs sont donc répertoriés ouvrants ou ayants droits.

Karine PASERO – S'ils sont issus d'une autre CMCAS, ils sont ouvrants ou ayants droits.

Maïté SOLTYSIAK – Je reviens sur la slide d'avant : les inscriptions 2019 étaient comparées par rapport à « mes activités » uniquement ou bien par rapport aux inscriptions globales ?

Karine PASERO – Ce sont les inscriptions en global qui sont enregistrées dans « mes activités » sur la période du 1^{er} septembre au 31 août. A cela n'apparaissent pas certaines activités qui sont faites avec certaines sections qui ne passent pas par « mes activités ».

Maïté SOLTYSIAK – Je demande s'il n'existe pas d'autres activités qui ne passent pas par « mes activités » et qui auraient pu comptabiliser des participants.

Karine PASERO – Ce qui n'apparaît pas va concerner par exemple les cadeaux de naissance et les activités loisirs séniors.

Maïté SOLTYSIAK – J'en conclus que ces chiffres sont comptabilisés et intégrés en 2019.

Karine PASERO – Je confirme. C'est d'ailleurs ce qui explique ce gros écart. Je poursuis la présentation avec la visibilité sur les chiffres d'affaires.

Maïté SOLTYSIAK – Je souhaite savoir quelles sont les différences des vérifones.

Karine PASERO – Le bleu foncé est pour le paiement en une seule fois et le orange pour le paiement en 3 fois. Au niveau des CGV, il s'agit d'un panier global, ce qui veut dire qu'un bénéficiaire pourra payer en plusieurs fois à partir du moment où son panier dépasse 100 €, que ce soit pour une ou plusieurs activités. A partir de ce montant la proposition de paiement en plusieurs fois est faite.

Maïté SOLTYSIAK – Je souhaiterais savoir si vous avez le détail des montants ou activités qui ont engendré un paiement en plusieurs fois.

Karine PASERO – Il s'agit généralement des séjours, dernièrement Europa Park et Futuroscope.

Emmanuel ROBERT – Je demande quelle est la différence entre le paiement à la CMCAS et le paiement au guichet.

Karine PASERO – Le paiement au guichet se met en place en cas d'erreurs sur la validation des commandes. Le basculement du paiement de la commande a été fait avant que cette dernière n'ait été validée. C'est à la marge et il faut l'intégrer aux paiements CMCAS.

Emmanuel ROBERT – Je résume donc que dans les 2 cas il s'agit d'une inscription en ligne mais paiement en antenne.

Karine PASERO – Je reviens sur ce que j'ai dit : le paiement au guichet correspond à une inscription en ligne mais avec un paiement à la CMCAS.

Maïté SOLTYSIAK – Cela m'est arrivé. J'ai réalisé mon inscription en ligne mais j'ai dépassé le délai de paiement et j'ai dû payer à la CMCAS.

Emmanuel ROBERT – Je tiens à souligner que 79 % de personnes qui se sont inscrites ne sont pas passées par « mes activités ».

Karine PASERO – Je confirme, sur l'année écoulée.

Pierryck EVE – J'ajoute que c'était le début de cet outil. Pour le week-end ski janvier 2022, nous n'étions pas au point et nous avons dû prendre tous les paiements en direct.

Maïté SOLTYSIAK – Je demande s’il existe la possibilité de paiement en carte bancaire à la CMCAS.

Eve BERTHET – Je confirme, cela a été porté il y a 2 ans en CA. A la vue du coût que cela engendrait mais aussi par rapport à l’avenir et au travail de la commission patrimoine pour les locaux cela n’a pas été mis en place. Le 19 décembre aura lieu la CPPNI, ils attendent le retour car l’engagement est obligatoire pour 3 ans. Je suis en contact avec d’autres CMCAS qui ont SumUp et je suis en attente de leur dossier avec le coût total sachant qu’une puce intégrée peut être proposée à la place d’une box. C’était bien la volonté politique d’il y a 2 ou 3 ans mais les coûts que cela engendrait n’ont pas permis sa mise en place.

Pierryck EVE – J’annonce que dans le prochain compte-rendu de la commission jeunes agents sera joint un tableau comparatif des solutions qui a été réalisé Maïté SOLTYSIAK pour son association.

Eve BERTHET – Je précise que les obligations légales de fonctionnement ne sont pas les mêmes pour les CMCAS et les associations. Un gros travail avait été fait à l’époque avec les banques. A voir si désormais SumUp peut être retenu, sachant que l’idée n’est pas de mettre nos collègues de proximité en difficulté.

Hervé DREUX – Je rappelle que tout paiement en liquide et chèque est encaissé à 100% alors que les paiements par cartes bancaires contribuent à engraisser les banques.

Eve BERTHET – Cela fait partie du dossier qui a été élaboré à l’époque avec la banque. Ce qui était gênant était l’engagement de 3 ans. SumUp pourrait peut-être répondre aux besoins.

Karine PASERO – Je confirme, l’abonnement et les frais de transactions sont à prendre en compte.

Hervé DREUX – Sans compter la location du matériel alors qu’avec SumUp le matériel est dérisoire et la commission s’élève à 1,75%.

Serge SANCHEZ – Je reviens sur les paiements par chèques qui sont de moins en moins utilisés.

Hervé DREUX – Il s’agit d’un dictat les banques.

Serge SANCHEZ – Je confirme, il y a de l’argent à se faire.

Florian FREYCHET – Je pense que le calcul est à faire entre la proposition des banques et celle de SumUp car les solutions alternatives comme SumUp ont des coûts de transactions élevés alors que les banques ont des coûts de location mais avec des frais de commissions bien moindres.

Eve BERTHET – Je suis d’accord et bien évidemment que tout cela va être comparé. Et ceci avait été travaillé il y a 2 ans. Cela suit son cours actuellement.

Karine PASERO – Je poursuis la présentation avec le focus paiement en ligne.

Maïté SOLTYSIAK – Je souhaite savoir si un focus sur le cheminement de l’inscription comprenant la date de forclusion, paiement en ligne etc.

Karine PASERO – Non, je ne l’avais pas prévu, mais je peux vous l’expliquer.

Eve BERTHET - Je précise que nous sommes sur un bilan.

Maïté SOLTYSIAK – Je posais cette question car ce point est beaucoup demandé par les bénéficiaires. Me concernant j’ai du mal à répondre lorsque la question m’est posée.

Karine PASERO – Si vous êtes demandeurs je le ferais.

Pierryck EVE – C'était d'ailleurs une des propositions de la commission jeunes agents de réaliser un tuto.

Eve BERTHET – Il faut reprendre le flyer national qui avait été fait au lancement de « mes activités ». Il faut simplement rajouter le fonctionnement par rapport à la date limite de paiement par carte bancaire.

Pierryck EVE – Je tiens à ajouter également le problème avec les inscriptions à tour de rôle où nous ne recevons pas de confirmation avant la forclusion de l'activité de notre affectation. La personne ne sait même pas si elle est bien préinscrite.

Karine PASERO - La confirmation peut être retrouvée dans le suivi. En revanche, ce n'est pas avant la date de forclusion et d'arbitrage.

Pierryck EVE – Je sais que cela avait posé problème sur une activité.

Eve BERTHET – Je vous propose que Karine PASERO termine sa présentation et fait un focus ensuite.

Karine PASERO – Je poursuis ma présentation sur les commandes par plages d'âges.

Fabienne AUFRAY – Je constate qu'il y a peu de paiements en ligne.

Karine PASERO – Il s'avère que cette année a été un peu compliquée avec cette histoire de fonctionnement et de cheminement.

Je vous fais une explication du déroulé d'une inscription à un CMCAS : il y a 2 solutions : soit il s'agit d'une activité paramétrée à tour de rôle. Le bénéficiaire dans ce cas saura s'il est retenu qu'à la date de forclusion. A cette date les TCP qui interviennent sur les dossiers pour valider les bénéficiaires qui sont retenus et envoient un mail d'affectation ou par courrier si le bénéficiaire n'a pas de mail. A réception de ce courrier, s'ils souhaitent régler en ligne ils peuvent aller dans leur espace « mes activités » puis aller sur « mes inscriptions » puis sélectionner l'inscription et soit payer soit annuler. Le process avait d'ailleurs été réindiqué dans le courrier.

En cas d'activité qui est paramétrée en réservation directe, sachant qu'il y aura tout de même une application du tour de rôle à date de forclusion, le bénéficiaire va s'inscrire il va pouvoir aller au bout de la démarche et procéder au paiement. Il aura toutes les informations nécessaires en temps réel. Arrivé à date de forclusion, il sera vérifié s'il n'y a pas plus d'inscrits que de places. Si c'est le cas et que le bénéficiaire n'est pas retenu, nous procéderont au remboursement. Cela permet de ne pas courir après l'argent. Pour ceux retenus pour l'activité, ils recevront à date de forclusion un mail d'affectation et par la suite un courrier de convocation.

En tour de rôle le bénéficiaire pourra payer en carte bleue qu'entre la date de forclusion et la veille de l'activité. En réservation directe, il pourra payer du moment où il s'inscrit jusqu'à la date de forclusion. Passé ce délai, il n'est plus possible de payer en carte bleue.

Maïté SOLTYSIAK – J'aimerais connaître quel type d'activité n'est pas concerné par le tour de rôle.

Karine PASERO – Pour faciliter le paiement en plusieurs fois nous l'avons fait pour Europa Park, Futuroscope et sur les activités où nous savons que nous allons avoir plus de place que d'inscrits. Ils commencent d'ailleurs à avoir des surprises de ce côté-là car nous faisons de plus en plus d'arbitrages.

Hervé DREUX – Cela concerne aussi les activités qui n'ont pas de limites comme le repas des pensionnés.

Maïté SOLTYSIAK – Il faut une date de forclusion qui ne soit pas trop proche de la date de l'activité aussi.

Karine PASERO – Nous sommes justement en train de travailler sur un rétroplanning.

Pierryck EVE – Cela pose problème sur les inscriptions qui sont ouvertes jusqu'au jour de l'activité. Du coup le paiement en ligne n'est pas possible.

Karine PASERO – Je confirme, il est impossible de mettre la date de forclusion à la date de l'activité.

Maïté SOLTYSIAK – Je voudrais savoir si tu as le pourcentage d'annulation lorsqu'ils ont la possibilité de payer en ligne.

Karine PASERO – Non, nous n'avons pas étudié la question, mais cela pourrait être à réfléchir.

Maïté SOLTYSIAK – Ceci pour voir si la date de forclusion tardive fait que les bénéficiaires annulent.

Eve BERTHET – Je tiens à souligner que le responsable d'activité demande à ce que cette date soit au plus tard, justement pour ouvrir le champ des possibles et répondre à la demande.

Karine PASERO – Au 8 décembre, depuis la mise en place de « mes activités » sur toutes les CMCAS confondues sachant que 39 boutiques sont ouvertes sur les 69 CMCAS, 212 500 inscriptions ont été enregistrées pour un chiffre d'affaires de plus de 4 857 000 €. A savoir que 25% des commandes sont pour des activités gratuites telles que les arbres de Noël, les journées portes ouvertes colonies etc.

Mathilde MONZIES – Je voudrais savoir si le fait de payer en ligne une fois que la date de forclusion est passée a été étudié.

Karine PASERO – Il n'est pas possible une fois que l'activité est passée. Il s'agit d'une boutique en ligne, par conséquent la commande doit avoir lieu avant. En ce qui concerne un éventuel paiement entre la date de forclusion et l'activité, cela dépend du type d'activité et comment elle a été paramétrée.

Mathilde MONZIES – J'en conclus que pour toute activité qui est passée nous devons régler par chèque.

Karine PASERO - Sachant que normalement toute activité doit être réglée avant.

Laurent DUPONT – Je tiens à signaler que chez les pensionnés il existe 2 tranches d'âges, les jeunes inactifs et les autres. Pour ces derniers, il semblerait qu'ils aient des difficultés à se retrouver dans le paiement en ligne.

Eve BERTHET – Je rappelle que ce paiement est en sus des autres déjà en place.

Laurent DUPONT – Je continue, lorsque le paiement en ligne n'est pas choisi il faut s'assurer que les accueils de proximité jouent le jeu d'accompagner le bénéficiaire à l'inscription. Il n'a pas forcément de retours positifs concernant cela.

Eve BERTHET – Je ne peux pas concevoir ce qui vient d'être dit. Je demande sur quelle antenne.

Laurent DUPONT – Je me fait porte-parole de ce qui se dit dans les réunions pensionnés. Nous avons une réunion dans un mois et j'affinerai cette question. Quoi qu'il en soit, cela ramène à la fracture numérique.

Eve BERTHET – Le paiement en ligne est une option. L'accueil doit être fait de la même manière qu'avant l'utilisation de ce nouveau mode de paiement et la mise en place de « mes activités ». La commande politique est claire et ne bouge pas.

Karine PASERO – Je suis intéressée de savoir dans quelle CMCAS les problèmes d'accueils sont survenus.

Laurent DUPONT – Nous en parlerons en aparté.

Karine PASERO – Je tiens à attirer votre attention sur le fait que sur 11 postes de TCP je n'ai que 6 postes pourvus et actuellement seulement 5 sont effectifs car une personne est en arrêt de travail. Pour passer régulièrement je suis étonnée des remarques mais un rappel sera fait.

Frédéric CHARVET – Je tiens à préciser que le respect doit être mutuel.

Eve BERTHET – Nous avons été interpellé à un mois d'intervalle pour 2 insultes à des personnels d'accueil promotion de la part des bénéficiaires. Nous avons donc un souci de civisme que nous n'acceptons pas.

Je te remercie Karine PASERO pour ta présentation.

Karine PASERO – N'hésitez pas si vous avez besoin d'autres éléments.

Questions diverses

Emmanuel ROBERT – Je n'ai pas vu passer le partenariat SAVATOU ainsi que les inscriptions pour les cartes. J'ai regardé sur le site et je ne vois pas apparaître la mention.

Eve BERTHET – Ces éléments sont sur le CAIRN et dans les 2 dernières info lettre. Normalement lorsque tu cliques sur le lien de l'info lettre tu es redirigé directement. Nous allons demander à Pierre à ce que ce soit plus visible dans le bandeau.

Pierryck EVE – Cela fonctionne, je me suis inscrit la semaine dernière. Et le paiement est à faire à la CMCAS et non pas en ligne.

Eve BERTHET – Je confirme, ce n'est pas nous qui encaissons.

Dominique TAILLEBOSQ – Concernant SAVATOU nous avons fait une grosse promotion pendant les arbres de Noël et cela a très bien marché.

Emmanuel ROBERT – Je demande si la date a été repoussée à fin janvier, comme précédemment.

Eve BERTHET – Oui.

Dominique TAILLEBOSQ – Une augmentation de 2 euros a eu lieu.

Emmanuel ROBERT – Je suis favorable à ce que ce soit plus visible sur le site.

Florian FREYCHET – J'ai fait le chèque à l'ordre de la CMCAS il me semble cette année pour SAVATOU.

Eve BERTHET – Effectivement, un delta est présent avec SAVATOU et la CMCAS, c'est compliqué. L'idéal est que nous puissions via « mes activités » payer en ligne. Nous ne pouvons pas encore le faire cette année. Il est possible de s'inscrire dans « mes activités » pour la carte mais pas de payer en ligne.

Florian FREYCHET – Le bénéficiaire paie donc bien à la CMCAS.

Eve BERTHET – Je confirme, je me suis trompée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

La Présidente
Eve BERTHET



Le Secrétaire Général
Frédéric CHARVET

